



Obligations à 3 ou 6 ans émises par la Coopérative Citoyenne **Condroz Energies Citoyennes**

Fiche d'information obligation

1. Nature de l'investissement

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation, l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital investi à l'échéance finale et à payer un coupon annuel. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur, l'investisseur risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre le capital investi.

Émetteur :	Coopérative Condroz Energies Citoyennes
Montant des coupures :	1 000 EUR
Durée :	3 ans (25 coupures) ou 6 ans (40 coupures)
Prix d'émission :	100 %
Période de souscription	Entre le 27 mai 2024 et le 27 juin 2024
Date d'émission et de paiement :	01 juillet 2024
Date d'échéance :	01 juillet 2027 pour obligation 3 ans 01 juillet 2030 pour obligation 6 ans
Condition spécifique pour souscrire :	La présente offre d'obligation est limitée aux personnes inscrites sur le registre des actionnaires le 24 mai
Droit au remboursement à 100% du capital investi à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement.	

2. Politique d'investissement

Possibilité de remboursement anticipé	Non.
Coupon	2,5% par an pour les obligations à 3 ans, 3% par an pour les obligations à 6 ans, payé par l'émetteur tous les ans le 15 juillet et ce pour la première fois le 15 juillet 2025
Rendement actuariel brut (avant précompte mobilier)	2,5% pour les obligations à 3 ans, 3% pour les obligations à 6 ans
Rendement actuariel net (après précompte mobilier)	1,75% pour les obligations à 3 ans, 2,10% pour les obligations à 6 ans
Statuts des obligations :	Aucune subordination juridique ou de fait

3. Description et but de l'offre

Montant minimum de l'offre :	Aucun
Montant maximum de l'offre :	65 000 EUR
Seuil maximum de coupons souscrits par investisseur :	Limites à la souscription de coupons : <ul style="list-style-type: none">- Souscription de 1 coupon maximum par personne (obligation à 3 ou 6 ans) durant la première semaine de souscription (du 27 mai 2024 au 2 juin 2024) ;- Souscription jusqu'à maximum 5 coupons par personne (obligations à 3 et 6 ans confondues) à partir de la deuxième semaine de souscription (à partir du 3 juin 2024) ;- Souscription de maximum 5 coupons par personne (obligations à 3 et 6 ans confondues), soit 5 000 EUR par investisseur maximum, sur toute la période de souscription.
Affectation du produit par l'émetteur :	La contribution des souscripteurs financera 28% du rachat de parts par la Coopérative Condroz Energies Citoyennes dans la société Ochain Energie dans laquelle elle détient déjà 25 parts. La quote-part de la participation de la coopérative dans Ochain Energie passera alors à environ 10,7 %
Remboursement de l'obligation :	Sur fonds propres, notamment grâce aux fonds que la société récupérera suite au remboursement d'un prêt consenti à la société coopérative Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre (« HOSe »). Il s'agit d'un prêt pour des investissements hydrauliques qui sera remboursé progressivement par HOSe à partir de 2025 (dernier versement en 2030).
Allocation en cas de sursouscription :	La société enregistrera les demandes de souscription au fur et à mesure des arrivées et s'assurera que (i) seules des personnes inscrites sur le registre des actionnaires en date du lancement de l'émission ont souscrit et (ii) cela ne dépasse pas les montants prévus (25 tranches à 3 ans, 40 tranches à 6 ans). En cas de sursouscription ou de souscription par une personne qui n'est pas inscrite sur le registre des actionnaires en date du lancement de l'émission, la société assurera un remboursement des derniers arrivés et des personnes non-actionnaires.

4. Description et chiffres-clés de l'émetteur

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)
<p>La société coopérative a été créée en novembre 2014. Ses statuts sont disponibles sur le site coopcec.be.</p> <p>La société poursuit la finalité coopérative de développement du secteur des énergies renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (U.R.E.) et entend promouvoir les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables de manière à assurer un contrôle démocratique sur la production et la fourniture d'énergie, en particulier en

participant à la gestion et à l'exploitation de celles-ci au niveau local.

- Réaliser des investissements à long terme dans le Domaine des énergies renouvelables (plus particulièrement la biométhanisation et l'hydroélectricité) et dans l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle et responsable de celles-ci, ainsi que plus généralement les économies d'énergie.
- Inciter ses associé(e)s à opter pour des solutions individuelles de production et de consommation durables d'énergie.

La société n'est pas vouée principalement à l'enrichissement de ses associés, lesquels ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité. Que ce soit dans l'exercice de ses activités propres ou le choix et la gestion de ses participations financières, la société cherche donc à générer de manière équilibrée des profits économiques pour ses membres et des bénéfices environnementaux.

Chiffres-clés de l'émetteur : Coopérative créée en novembre 2014

		Année 2022 (en €)
Bilan	Capitaux propres	251 928,24
	Endettement	0,00
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	190,00
	Total des charges	2 103,42
	Amortissements	0,00
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	937,60

5. Durée

Durée de l'investissement :	3 ans – 6 ans
Possibilité de remboursement anticipé :	Non.
Possibilité de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur :	La Coopérative Condroz Energies Citoyennes ne s'engage pas à racheter le produit d'investissement.

6. Risques de l'investissement

<p>Risque de crédit :</p> <p><i>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers.</i></p> <p>En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès</p>	Le ratio de solvabilité est de 99,8% au 31 décembre 2022.
---	---

lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.	
Risque de liquidité : Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.	Le ratio de liquidité est de 560,45 au 31 décembre 2022.
Risque de second rang :	Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs et généraux qui viennent en second rang après tous les créanciers privilégiés et disposant de garantie.
Risque de remboursement anticipé :	Voir point 2 (pas de possibilité de remboursement anticipé).
Risques principaux propres à l'émetteur - gouvernance :	Le CA de la Coopérative est composé actuellement de 5 personnes, toutes bénévoles, provenant d'horizons variés et bénéficiant d'expertises complémentaires dans la gestion d'entreprises. Il y a un risque de démobilité progressive au sein des forces vives de la coopérative mais il y a une répartition assez équitable des tâches au sein du CA et la prise en compte des limites inhérentes au bénévolat devraient limiter le risque de démobilité. Une approche alliant convivialité et rigueur lors des réunions de CA est également de mise. Il y a également un risque de mésentente au niveau de la gestion de Ochain Energie dont la Coopérative deviendra actionnaire à hauteur d'environ 10%. Cette filiale dispose de ses propres règles de gouvernance pour assurer son bon fonctionnement et les prises de décision dans l'intérêt de l'entreprise.
Risques principaux propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<ul style="list-style-type: none"> - Problème technique sur un moteur de cogénération ou sur les digesteurs de Ochain Energie pouvant réduire drastiquement la production d'électricité. - Fluctuation des prix de vente de l'électricité et des certificats verts impactant la rentabilité de la société Ochain Energie. Les certificats verts sont attribués en fonction de la production d'électricité mais leur prix est lié aux conditions du marché. - Catastrophes naturelles, telles que les inondations, les tremblements de terre et/ou d'autres phénomènes naturels susceptibles d'endommager les installations de Ochain Energie ou de temporairement perturber leur fonctionnement, pouvant avoir un impact négatif sur les activités et les résultats financiers. - Une crise économique très grave, obligeant les pouvoirs

	publics régionaux à revoir la valorisation des Certificats verts octroyés à Ochain Energie et impactant sa capacité de remboursement à Condros Energies Citoyennes. A noter que les obligations seront remboursées grâce au remboursement du prêt consenti à HOSe (ce qui limite l'impact des risques précités sur le risque de non-remboursement des obligations).
Risques principaux propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Des risques de modifications des règles quant aux certificats verts détenus par la coopérative existent. Les engagements wallons en matière de production d'énergies renouvelables laissent espérer que les différentes filières seront toujours soutenues à l'avenir. Nous prenons en compte la durée d'octroi des certificats verts dans nos plans financiers des projets.
Risque principaux propres à l'émetteur - autres :	Risque que le remboursement du prêt que Condros Energies Citoyennes a consenti à HOSe ne soit pas remboursé dans les temps ou pas du tout.

Veuillez consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

7. Frais

Aucun.

8. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	30 % sur les revenus de ce produit d'investissement
Autres :	Non

9. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Condros Energies Citoyennes, [rue des Charmilles 16 à 4577 MODAVE](#)

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Cette fiche d'information est établie à la date du 24/05/2024 par :

La Coopérative Condros Energies Citoyennes, ayant son siège à 4577 MODAVE rue des Charmilles 16

Numéro d'entreprise : 0567.584.315

Site internet : www.coopcec.be

Adresse mail : info@coopcec.be